



Vademecum du site LePsychologue

Trucs et astuces pour un bon usage du site à l'usage des professionnels du site. Ce vademecum n'est pas un mode d'emploi complet du site. Son objectif est d'attirer votre attention sur certains points spécifiques du fonctionnement de l'espace professionnel.

Règle no 1 : ne jamais hésiter à nous appeler ou nous envoyer un email : Portable Michel : 06 79 38 66 12 et email info@lepsychologue.org

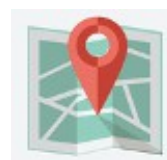
6 mois gratuits de découverte

Il en a toujours été ainsi sur le site. Au terme de ces six mois gratuits, **c'est à vous de confirmer votre souhait de rester inscrit**. Si vous ne nous signalez pas votre souhait de rester inscrit, votre inscription se referme automatiquement. Il en va ainsi pour toutes les périodes suivantes. Le site ne pratique pas la tacite reconduction.

En cas de distraction, pas d'inquiétude : d'un clic tout peut être réactivé !

Adresses de consultation et insertions annuaire

Lors de votre inscription, vous n'avez pas créé d'adresse de consultation. Après activation de votre inscription, il s'agira d'une première démarche importante : aller créer une adresse de consultation.



Les **adresses** et les **insertions** se gèrent [depuis le tableau de bord de l'espace professionnel](#), en cliquant sur l'icône ci-contre.

Faire apparaître un lieu de consultation dans un annuaire se passe donc en deux étapes :

1. **Première étape : Créer une adresse de consultation** consiste à aller indiquer l'endroit, le lieu de consultation auquel vous recevez. Il s'agit donc d'indiquer l'adresse où se trouve votre bureau de consultation, ainsi que le site internet lié à cet endroit, le no de téléphone de contact. Dès que vous avez créé une adresse de consultation, c'est à notre tour de jouer : nous paramétrons la carte, nous vérifions l'adresse, et nous vous envoyons un email vous disant qu'elle est activée. Ensuite, et seulement ensuite, vous pourrez venir « insérer votre adresse dans les annuaires ».
2. **Deuxième étape : Créer une insertion** consiste, comme son nom l'indique, à aller insérer votre adresse dans les annuaires du site qui vous sont ouverts et qui sont pertinents pour

votre pratique. **1 adresse** peut donc faire l'objet de **N insertions**.

Concrètement : imaginons que vous ayez un bureau à Orléans. **Vous créez donc, une et une seule fois, une adresse de consultation** à Orléans. La démarche consiste à dire « J'ai un bureau de consultation à Orléans ». Point.

Dès que cette adresse est activée et paramétrée par nos soins, **vous pouvez ensuite aller l'insérer dans les annuaires de votre choix** : dans l'annuaire des psychologues, dans l'annuaire des thérapeutes de couple, dans l'annuaire des hypnothérapeutes, etc. pour tous les annuaires qui vous concernent (NB : certains de ces annuaires ne sont peut-être pas encore ouverts pour le moment).

Les avantages de cette procédure:

1. Si vous déménagez, il ne faut changer et **reparamétrer qu'une seule fois** votre adresse de consultation ; cela se répercute automatiquement sur toutes vos insertions annuaire ! Pareil si vous changez de no de téléphone ou de site internet.
2. Si vous **désactivez** votre adresse (vous faites des travaux dans votre bureau), toutes les insertions sont désactivées en cascade de tous leurs annuaires. Dès que vous réactivez votre adresse, vos insertions sont automatiquement réactivées !

Insertions annuaire : pas de copier-coller !

Lors de l'insertion de vos adresses de consultation, vous serez bien évidemment tenté de procéder à des copier-coller, par exemple entre la description de votre insertion dans l'annuaire des psychologues et votre insertion dans l'annuaire des psychanalystes.

Ces copier – coller sont formellement interdits. D'abord parce que les moteurs de recherche sanctionnent les sites qui font des copies et de répétitions de pages identiques pour augmenter leur visibilité.

Ensuite parce que si des annuaires spécialisés sont créés pour mettre en valeur vos pratiques et vos spécificités de travail, c'est pour en parler de manière ciblée et spécifique dans chacun des annuaires !

Donc et concrètement : dans l'annuaire des psychologues, vous utilisez une description générale liée à votre statut de psychologue. Dans l'annuaire des psychanalystes, vous serrez le discours sur votre travail avec la psychanalyse. Dans l'annuaire des hypnothérapeutes, vous parlez de votre utilisation de l'hypnose !

Penser à passer souvent dans l'espace professionnel

Il y a au moins deux raisons à cela :

1. **Les résultats de recherche dans les annuaires du site** ne sont pas liés à votre nom de famille. **Le tri n'est pas alphabétique mais participatif !** Cela veut dire que le pro qui vient de passer dans l'espace professionnel (exemple : à 14h23) arrive tout en haut ; celui ou celle qui est passé juste avant (exemple : à 14h19) arrive en deuxième position. Celui ou celle qui est passé il y a 3 mois arrive tout en bas !
2. Les internautes vous envoient régulièrement des messages depuis les annuaires. Ces messages sont conçus pour arriver dans votre boîte de réception, mais peuvent être filtrés par vos filtres anti-spams et donc vous échapper ! **Une copie de ces messages est stockée dans votre espace professionnel pour une durée de 30 jours.** Passer régulièrement dans l'espace professionnel vous permet de vérifier que vous n'avez pas loupé un message.



Ce vademecum est prévu pour subir des modifications et recevoir des compléments. N'hésitez pas à vérifier que vous disposez de la dernière version !